



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 124467

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les déclarations du Président de la République veillant à transformer les cérémonies du 11 Novembre en un *memorial day* français. Il serait prévu de graver sur les monuments aux morts de France, la liste des combattants avec une inscription « morts pour la France ». Il attire l'attention sur la difficulté à réaliser pareille décision, si elle devait être réalisée, en Alsace-Lorraine. En effet, les jeunes mosellans et alsaciens ont combattu par deux fois dans les rangs de l'armée allemande en 1914-1918 et 1940-1945. D'ailleurs, aucun des combattants mosellans de la guerre 1914-1918 n'a pu en son temps obtenir la Légion d'Honneur par l'État français. L'inscription « morts pour la France » ne pourrait donc s'appliquer à ces jeunes, seuls les combattants ayant servis en Algérie, Indochine, Afrique, Afghanistan seraient concernés. Pour éviter des affirmations contraires à l'histoire, de nombreux monuments aux morts alsaciens et lorrains portent l'inscription « À nos morts », plus consensuelle et permettant ainsi de célébrer le souvenir des civils et des déportés morts au cours de la deuxième guerre mondiale. Il lui demande comment il entend appliquer la décision du Président de la République en Alsace et Moselle.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124467

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)